



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 3 mai 2016

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, j'ai l'honneur de poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

L'organisation des travaux d'entretien du réseau autoroutier peut avoir un impact considérable sur la fluidité du trafic routier. Ainsi, l'entretien du terre-plein central, accompagné de la suppression d'une voie de circulation par direction durant les heures normales de travail crée des bouchons se répercutant parfois jusqu'au réseau routier vicinal des villes et communes concernées. Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

- Monsieur le Ministre estime-t-il que ce type de travaux pourrait être réalisé en dehors des heures de pointe, voire en soirée ou pendant la nuit ?
- Étant donné qu'une partie des travaux d'entretien et de réfection des autoroutes est réalisée en dehors des heures de travail normales, quels sont les critères appliqués pour décider de cet horaire ?
- Quel est le surcoût de travaux réalisés pendant la nuit ou le weekend ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Taina Bofferding  
Députée